

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU 19 MAI 2022 À LA SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE DE LORIOL



Présents :

- Elus : M Le Maire Claude AURIAS, Jérémy RIOU, Emeline Zontini, Jennifer THEUREAU, Ghislain COURTIAL
- Agents : Agents : Olivier VENET, Cécile ARCHIMBAUD, Yohan TAVAN, Sylvie REYNAUD, William GEROMET, Jonathan POUDEVIGNE
- Parents : Antony DRAGON, Mickaël THUNOT, Myriam SIMONET, Laetitia CHAGNEAU, Anne NOWAK, Muriel MAERTEN, Emilie MOISAN, Amandine BOYET,
- Enseignants : Claire DERORY, Delphine GUERREIRO, Tiffanie MONTOLIEU, Justine MINET, Marie-Laurence GUERAIN, Marielle PEYRET, Virginie PELISSIER

Excusés : Katia CHANAL, Virginie LOZANO, M Lionel BREDUILLIARD,

M LE MAIRE CLAUDE AURIAS (CA) SOUHAITE LA BIENVENUE À TOUTES
LES PERSONNES PRÉSENTES ET INDIQUE L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- LE CAR DE LA PLAINE,
- LES BCD,
- LES CMR,
- CANTINE, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
- QUESTIONS DIVERSES.

CAR DE LA PLAINE

Dans un premier temps, CA rappelle les contraintes budgétaires qui pèsent sur les communes (une hausse de 100 % des dépenses en électricité et 200 % pour le gaz soit près de 440 000 euros de dépenses supplémentaires sur l'exercice 2022). Malgré cela, la commune n'a pas souhaité augmenter les impôts locaux. L'équilibre budgétaire d'un budget communal étant nécessaire, il a fallu faire des choix lors du vote du budget. Le 012 (dépenses de personnel) n'a pas été touché et prend en compte la GVT (augmentation mécanique du salaire moyen des fonctionnaires). En revanche, il a été nécessaire de faire des choix sur le 011 : les dépenses de fonctionnement (dépenses à caractère général). Lors de la préparation budgétaire, il a été acté que chaque pôle devait réaliser une économie de 3 % par rapport au BP 2021 (année N-1).

A ce titre, souhaitant nuire le moins possible aux crédits alloués aux écoles, le car de la plaine a été remis en question. CA rappelle que ce service est présent depuis 34 ans et qu'il a été mis en place lors de la fermeture de l'école Saint Martin afin d'acheminer les habitants de la plaine vers les écoles du centre-ville. Ce service avait été mis en place en guise de « compensation » dans une zone sans éclairage public, ni assainissement. Malgré cela, au regard des nouvelles contraintes budgétaires, le service ne peut être maintenu. La suppression du car de la plaine représente une économie de 32000 euros. La compétence transport est une compétence optionnelle, elle n'est pas obligatoire pour une commune. C'est d'ailleurs la CCVD qui a repris cette compétence. La commune pourrait transmettre cette compétence à la CCVD mais elle devrait s'acquitter d'une CLECT chaque année dont le coût serait quasiment identique à la dépense actuelle. Cela n'est pas envisageable.



Une autre piste a été envisagée, notamment avec Céline POURCHAILLE : celle de contractualiser avec la région en mutualisant un service déjà mis en place pour les collégiens habitant la plaine. Un accord a été trouvé. Le car des collégiens sera en mesure de récupérer les enfants des classes maternelles (en présence d'un agent de la commune) et les élémentaires habitant à plus de 3 km des écoles (soit les arrêts actuels se situant à l'ouest de l'autoroute) afin de les acheminer vers les écoles (et inversement le soir). Ce service restera gratuit pour les familles. A titre d'information, des services similaires existent sur le département, notamment à Pont de Barret et le service est facturé 70 euros aux familles par an... Pour le cas présent, le service pour les collégiens existant déjà, il a été convenu de ne rien facturer aux familles.

Le car de la région ne desservant pas, à l'heure actuelle, d'autres quartiers de la commune (côteaux ou autres), il n'est pas envisagé d'étendre ce service.

CA indique qu'un courrier sera transmis prochainement aux familles indiquant les heures de passage du car aux différents arrêts. En revanche, les horaires étant différents, les familles devront inscrire leurs enfants au périscolaire (payant) lorsqu'ils utiliseront ce service.

Une convention tripartite sera donc rédigée entre la région, le transporteur GINHOUX et la commune pour mettre en place ce service.

Pour certains cas particuliers, une solution de covoiturage peut être envisagée.



Jérémy RIOU (JR) évoque la dernière rencontre réalisée avec les résidents de la plaine. Plusieurs scénarii avaient été évoqués. Si les 21 familles usagers prenaient à leur charge la totalité de la dépense liée à ce service, ils auraient dû déboursier près de 1500 euros par an, soit entre 4 et 8 euros par jour, cela n'est pas envisageable... CA indique que ce service sera bien évidemment ouvert aux nouvelles familles si elles résident dans le périmètre indiqué (à l'ouest de l'autoroute).

JR indique que le périscolaire va devoir ajuster son nombre d'animateurs au regard des nouvelles inscriptions. Les dépenses en O12 se verront augmenter proportionnellement au nombre d'enfants accueillis (au regard des taux d'encadrement en vigueur).

Marie-Laurence GUERAIN évoque tout de même une inégalité de traitement entre les habitants du car de la plaine et d'autres quartiers de la commune plus excentrés (notamment ceux des côteaux).

CA rappelle que la région n'ayant pas mis en place ce service pour les collégiens des côteaux, un nouveau service n'est pas d'actualité à ce jour, car aucune famille ne réside sur ce secteur, à plus de 3 km de l'école d'affectation.

Antony DRAGON (AD) rappelle que les habitants de la plaine n'ont pas l'eau potable contrairement aux habitants des côteaux.

CA indique que la commune n'ayant plus à gérer ce service, si la CCVD décide de mettre en place un service équivalent et de l'étendre à d'autres quartiers, il n'y aura pas de CLECT pour la commune et donc pas de nouvelles dépenses liées à ce service.

CA mentionne qu'une fois l'organisation affinée, une communication large sur ce service sera mise en place à travers le site de la commune, le livret scolaire dématérialisé... Tous les enfants habitant le périmètre pourront bénéficier de ce service. L'égalité de traitement, d'accès à un service public est une obligation pour des administrés ayant les mêmes caractéristiques (dans le cas présent, le lieu d'habitation).

Mickaël THUNOT (MT) questionne sur son cas particulier.

CA indique qu'il l'appellera dans les plus brefs délais afin de trouver une solution. Des pistes sont déjà envisagées.

LECTURE PUBLIQUE (BCD)

M. le Maire aborde la question des BCD et demande au directeur des pôles solidarité et culture de présenter la nouvelle organisation que la municipalité souhaite mettre en place. Après avoir rappelé ce qu'est une BCD (bibliothèque centre documentaire), une bibliothèque indépendante de la classe, ouverte à tous les élèves de l'école, qui accueille des animations autour de la lecture ou des expositions, M. VENET (OV) souligne que les élus ont décidé, dans le cadre de ce mandat, de mettre en place au sein du pôle culture un service de lecture publique qui comprend la médiathèque et les BCD des deux groupes scolaires. Le projet consiste à créer un continuum entre la médiathèque et les BCD, ces dernières étant en quelque sorte « les postes avancés » de la médiathèque dans les écoles. Il s'agit de mettre en place, quel que soit le lieu d'exercice, une équipe qui partage les mêmes pratiques professionnelles, notamment dans le traitement du livre (la bibliothéconomie). Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le catalogage doit être fait de la même manière, dans les règles de l'art (selon la Dewey), à la médiathèque et dans les BCD.

Pour parvenir à créer ce continuum, les agents des BCD doivent pouvoir travailler également à la médiathèque pour s'y former et bénéficier des formations de la Médiathèque départementale. Concrètement, cela signifie que leur temps de travail comprendra un temps dédié basé à la médiathèque, a priori les mardis, pour l'une, et les vendredis, pour l'autre.

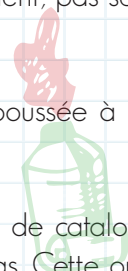
Afin de mieux apprécier ce qui change, OV présente un tableau synthétique avant / après :

AVANT la mise en place du nouveau service de lecture publique	APRÈS la mise en place du nouveau service de lecture publique
Pas de budget dédié pour les BCD	Budget dédié pour les BCD avec création d'un fonds propre modernisé (+ prêt interne entre la médiathèque et les BCD)
Pas de logiciel professionnel commun	Logiciel professionnel commun DECALOG
Formations des agents limitées au catalogue de formations du CNFPT	Formation des agents : éligibilité aux formations de la médiathèque départementale
Pratique propre à chaque structure / cloisonnement	Pratique/culture professionnelle commune entre la médiathèque et les BCD
Pas de mutualisation des heures entre les BCD et la médiathèque	Mutualisation partielle des heures entre les BCD et la médiathèque : les agents des BCD travailleront 8 heures par semaine à la médiathèque pour participer à l'accueil des classes et cataloguer (+ équipement des ouvrages)... ce travail de catalogage et d'équipement ne se fera plus dans les BCD, le temps ainsi dégagé permettra aux agents des BCD de se consacrer exclusivement aux animations des BCD sur le temps BCD...

CA insiste sur tous les points positifs de ce changement avec des moyens supplémentaires et des agents mieux formés ! Les enseignants notent qu'ils ne sont pas demandeurs d'un tel changement et qu'il y aura de fait moins de présence des agents des BCD dans les écoles. En outre, ils auraient aimé être informés en amont de ce changement, pas seulement après quelques échanges de courriel.

JR note que cette question n'est pas nouvelle et que l'organisation qui en découle a déjà été repoussée à plusieurs reprises, on ne peut rester entre deux..

OV note qu'il y a peut-être une confusion avec l'information relative au catalogage car il convient de cataloguer de nouveau le fonds des BCD et que cela doit être fait dans tous les cas, nouvelle organisation ou pas. Cette opération nécessite du temps et donc une mise entre parenthèse du fonctionnement « normal » des BCD. On peut le faire maintenant ou à la rentrée, c'est au choix.



JR note qu'il convient de le faire dès maintenant de manière à pouvoir de nouveau, dès la rentrée, remettre en route le prêt de livres de la BCD aux élèves ...

Les enseignants interrogent Cécile ARCHIMBAUD sur l'emploi du temps des BCD au regard de ce changement et sur les raisons qui l'expliquent.

Mme ARCHIMBAUD, responsable de la lecture publique, rappelle que ce projet voulu par les élus nécessite du temps et des moyens : du temps pour s'occuper des deux agents concernés (emploi du temps, achat, formation, etc.) et des moyens que la collectivité s'est donnée à travers un budget dédié aux BCD. Par équité et cohérence, au regard du temps de travail hebdomadaire de chaque agent, respectivement 28 h 00 et 14 h 00, mais annualisé à 32 h 00 et 16h00 en période haute (semaines scolaires) et compte tenu d'une journée de travail type à la médiathèque, il semblait cohérent de prévoir 8 heures de temps en médiathèque pour chaque agent, forcément le mardi et le vendredi au vu du fonctionnement de la médiathèque et des contraintes personnelles. Le temps restant (24h00 et 8h00) est à la libre disposition des enseignants qui peuvent les répartir comme ils l'entendent. Il reste même un temps de préparation non négligeable à Mme VINCENT dans le cadre de son accueil en BCD... Dans tous les cas, le temps passé à la médiathèque est un temps qui permettra aussi aux agents concernés de s'avancer dans leur travail relatif à la BCD (catalogage, équipement des livres, préparation...).

S'ensuit une discussion sur les accueils de classes en médiathèque, sur leur déroulement et sur la volonté des élus de permettre aux élèves de J. FERRY de pouvoir fréquenter la médiathèque au même titre que les élèves de JJ ROUSSEAU et de St FRANCOIS. A ce propos, JR rappelle qu'une enveloppe supplémentaire a été dégagée pour permettre à J. Ferry de venir 11 fois à la médiathèque, en autocar.

Les enseignants du groupe scolaire J. FERRY informent qu'ils ne souhaitent pas aller à la médiathèque ou à la micro-folie, pour des raisons pratiques (le temps de trajet est trop chronophage) mais aussi sur le fond car l'école y perd en qualité. Le travail fourni par Mme VINCENT est une vraie valeur ajoutée, avec un travail en petit groupe.

CA rappelle les propos de l'inspectrice sur l'obligation d'avoir l'enseignant présent lors des accueils en BCD, l'agent communal mis à disposition ne peut intervenir seul avec les élèves.

A l'appui d'autres textes, Mme GUERAIN, directrice de l'école élémentaire JJ ROUSSEAU, conteste cette interprétation de Mme l'Inspectrice...

Par ailleurs, les élus notent que rien n'est figé, qu'il faut s'adapter aux contraintes budgétaires et essayer de faire évoluer les choses de manière positive. C'est le cas en l'occurrence.

OV fait écho à la réunion de lundi avec Mme l'Inspectrice sur cette question et l'intérêt du « aller vers », car il s'agit d'amener la culture au plus près de celles et ceux qui en sont éloignés, certains parents n'iront jamais au cinéma, à la médiathèque, au théâtre, etc.

CA ajoute que c'est une chance de pouvoir disposer d'équipements de proximité à Loriol.

La nouvelle organisation et donc les plannings seront mis en place début juin, Mme. ARCHIMBAUD et M. VENET restent disponibles pour travailler sur les questions d'ordre pratique avec les enseignants.

CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)

JR indique que les dépenses liées au CMR sont de 42 000 euros annuels pour 22.5h (nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire). Afin de respecter les 3 % d'économie, il a été acté de réduire ce volume d'heures à 6h par an, soit une dépense de 30 000 euros sur 2022 (le passage aux 6 h débutera au 1^{er} septembre 2022) et une dépense de 10000 euros sur 2023.

JR rappelle les propos de l'inspectrice lors de la réunion du 16/05/2022 qui mettait en avant une possible réorganisation des modules de travail en ciblant les apprentissages sur certains cycles ou en regroupant ces heures d'enseignement sur des périodes plus courtes...



Lors de cette même réunion, les directrices avaient évoqué la possibilité d'exploiter une partie de l'enveloppe allouée aux sorties scolaires pour alimenter des heures des CMR. La municipalité n'est pas entièrement convaincue par cette solution mais est ouverte à toute proposition.

Les directrices pourraient être amenées à chercher d'autres pistes de financement pour abonder les dépenses liées aux sorties scolaires et autres projets pédagogiques.

JR rappelle que ces diminutions de crédits ont été mises en place avec regret par la municipalité et répondent seulement à des contraintes budgétaires. L'utilité des CMR n'est pas remise en question. Il rappelle d'ailleurs qu'en 2020/2021, une augmentation significative des heures des CMR avait été actée permettant aux maternelles d'en bénéficier, ce qui n'était pas le cas par le passé.

JR rappelle que le dispositif « classe orchestre », dépendant du contrat de ville, est maintenu pour cette année. Par ailleurs, JR rappelle que toutes les autres lignes budgétaires abondant les écoles ont été maintenues : crédits scolaires, projets pédagogiques, transports scolaires de l'école J FERRY pour accéder aux équipements de la commune, maintien des ETAPS, des ATSEM... De plus, un effort supplémentaire a été fait sur le temps de la pause méridienne, notamment pour proposer des animations et un encadrement de qualité. Enfin, les 15 jours supplémentaires actés en 2021 pour le centre aéré du mois d'août ont été maintenus.

Ghislain COUTHIAL (GC) mentionne des difficultés à comprendre un chiffrage qui lui a été communiqué sur le budget du pôle des affaires scolaires, extrascolaires et des sports. En effet, il semble qu'il y ait un décalage entre sa version et les documents finalisés, ainsi que les pourcentages communiqués par la commune (moins 17 % pour le périscolaire et 26 % pour le centre aéré).

CA rappelle qu'il est nécessaire d'être prudent avec les documents de travail, les versions non finalisées et non votées ne doivent pas être diffusées. Par ailleurs, les demandes de diminution de crédits pour chaque pôle ont été appliquées de BP à BP (année N-1 à année N) et non du réalisé 2021 (année N-1), année non représentative car faussée par la crise sanitaire. Ces pourcentages annoncés reflètent la différence entre la première proposition réalisée par les services au BP 2022 (« BP idéal ») et le BP finalement retenu et voté au regard des contraintes budgétaires et qui prend en compte les -3% demandés par rapport au BP 2021.

GC se rapprochera de Yohan TAVAN afin d'avoir des précisions sur les chiffrages mentionnés.

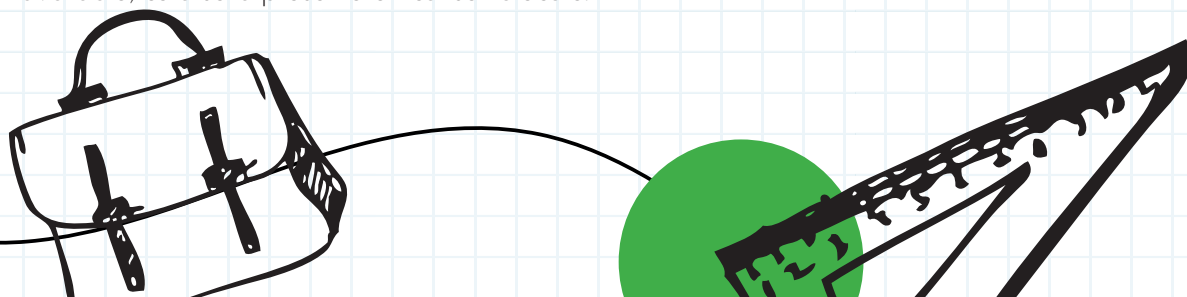
Muriel MAERTEN (MM) s'interroge sur les choix des élus sur les diminutions de crédits. A titre d'exemple, elle remet en question des activités de loisirs proposées par le centre aéré qui s'apparentent, selon elle, à des activités de consommation. Peut-être y a-t-il d'autres choix possibles, d'autres perspectives à avoir ? Elle évoque par exemple l'école de musique qui pourrait intervenir dans les écoles ou proposer des actions dans l'extrascolaire.

GC ajoute que la dotation attribuée à l'école de musique est liée au nombre d'habitants de chaque commune. Le nombre d'habitants augmentant, la dotation augmente mécaniquement.

Tiffanie MONTOLIEU (TM) mentionne qu'une étude avait été faite par M GUICHARD, directeur de l'école de musique, et qui démontrait que si les enseignants de l'école de musique intervenaient dans les écoles, le coût pour les collectivités serait supérieur à celui des CMR pratiqué aujourd'hui.

TM propose d'essayer de se rapprocher d'un montant de 17000 euros annuel pour les CMR au lieu des 12000 euros proposés par la collectivité en imputant 5000 euros de l'enveloppe dédiée aux sorties scolaires.

CA y est favorable, cela sera présenté en conseil d'école.



CANTINE

CA rappelle le déficit important du service pause méridienne.

JR indique que le marché public concernant la restauration scolaire et extrascolaire sera renouvelé cet été. Une fois acté, en fonction des nouveaux montants pratiqués par le prestataire, les tarifs appliqués aux familles pour la pause méridienne seront sûrement réajustés. Au regard des augmentations des matières premières, le marché propose de passer de deux composantes bio à une composante bio afin de maîtriser une hausse certaine. L'idée est aussi de privilégier les circuits courts au détriment d'un bio pas toujours local et écoresponsable.

JR rappelle que des propositions ont déjà été faites par la minorité. L'idée est assurément de rajouter au moins une tranche et de modifier les QF.

ML G demande si toutes les tranches vont voir le tarif augmenter.

GC rappelle que 80% des familles ont le QF maximum et payent donc le tarif le plus élevé.

Myriam SIMONET (MS) propose d'autres pistes pour faire des économies. Elle se questionne sur l'intérêt d'avoir 3 composantes (entrée, plat, dessert) et remet en cause la nécessité d'avoir un dessert.

JR indique qu'il n'y est pas favorable et met en avant l'image de la commune qui aurait enlevé le dessert des enfants pour réaliser des économies. Selon lui, d'autres pistes doivent être envisagées.

Il est ensuite question du service à la cantine : les enfants sont-ils resservis et combien de fois ?

Les responsables de l'animation, William GEROMET et Jonathan POUDEVIGNE, indiquent qu'ils demandent aux enfants de goûter les plats servis (sans insister davantage, les enfants sont aussi là pour passer un moment agréable). En fonction des gabarits et de l'âge des enfants, ils sont plus ou moins servis. Ils peuvent se resservir au besoin. Certains plats ont plus de succès que d'autres. Concernant le prestataire, il propose le même grammage aux maternelles et aux élémentaires. L'équilibre à trouver se fait au moment du service en jugeant des quantités à proposer aux enfants en fonction de leur appétit, gabarit, tranche d'âge...

Virginie PELISSIER (VP) évoque des difficultés sur l'école J FERRY côté maternelle où les enfants déjeunent dans les salles de classe. La vie en classe est fortement impactée...

JR mentionne que des pistes sont à l'étude, la fermeture d'une classe en élémentaire laisse entrevoir certaines possibilités. Une restitution sera réalisée en conseil d'école une fois les contraintes techniques connues et résolues.

Par ailleurs, JR indique que les horaires du temps scolaire devront être retravaillés prochainement. Une proposition devra être faite en cours d'année scolaire 2022/2023 pour une application à la rentrée scolaire 2023. Cette proposition devra être portée par tous les acteurs en lien avec les enfants et devra prendre en compte les différents temps de la journée des élèves. La pause méridienne apparaît comme une composante importante.

Anne NOWAK (AN) évoque une difficulté à fournir un certificat médical dans les 3 jours pour ne pas être facturé au centre aéré (en cas d'absence de l'enfant). La difficulté à prendre rendez-vous avec les médecins rend la tâche difficile.

Sylvie REYNAUD indique que si cela se présente en fin de mois, la famille sera en effet facturée car elle se doit de facturer en temps et en heure. En cas de présentation d'un certificat médical dans un délai raisonnable, des réajustements sont tout de même opérés par les services communaux le mois qui suit. Les services ont une certaine tolérance à cet égard.

GC mentionne que cette économie de 30 000 euros réalisée sur le pôle ASES n'a pas été le choix de la minorité. L'éducation étant une priorité, d'autres choix auraient dû être opérés. Pour équilibrer le budget, la minorité proposait d'augmenter plutôt la fiscalité locale.

CA conclut en remerciant l'assemblée.

Fin à 20h30

